

Bousse

Intercommunalité - Vote du budget : le centre d'enfouissement à peine évoqué

On aurait pu penser que les dépenses occasionnées par les récents effondrements survenus au centre d'enfouissement d'Aboncourt, propriété de la communauté de communes de l'Arc mosellan, auraient nourri les débats lors du vote du budget. Eh bien non.

RL 27 Février 2020



Fin 2019, des effondrements de terrain sont constatés sur le site. Expertises et éventuels travaux, à la charge de la CCAM, sont alors chiffrés. Cela risque de coûter cher. Une fermeture totale est même envisagée. Photo RL /Philippe NEU

Le sujet sensible [du financement de l'avenir du centre d'enfouissement des déchets d'Aboncourt](#), évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, n'a pas été abordé par les élus communautaires de l'Arc mosellan réunis à Bousse pour le vote du budget 2020. Ce n'est qu'en fin de séance que le directeur général des services adjoint a expliqué que les effondrements n'étaient pas aussi catastrophiques qu'annoncés et que les travaux se déroulaient normalement. Toujours est-il que la Direction régionale de l'environnement garde un œil sur le site.

Au cours du vote du budget à venir, le seul point concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été l'harmonisation du taux des taxes entre les différentes communes, afin d'arriver à un taux unique en 2022. Ainsi, les élus ont voté une réduction

de 25 % de cet écart afin d'arriver à terme au taux unique de 11,02 %. Les taux varieront entre 10,30 et 12,01 % en 2020.

Stabilité des taux d'imposition

Le vote du budget n'a donné lieu à aucun débat. Pour 2020, le budget prévisionnel s'équilibre à 11 089 458 € en fonctionnement et à 4 311 370 € en investissement.

Bonne nouvelle pour les sociétés du territoire et les habitants, les taux d'imposition resteront fixes à 18,11 % pour la cotisation foncière des entreprises ; à 8,83 % pour la taxe d'habitation ; à 2,22 % sur le foncier non bâti et 1 % sur le bâti.

Les élus ont par ailleurs voté les subventions aux associations pour un total de 325 000 €, dont 85 000 € pour les écoles de musique et 88 000 € pour les aides aux créations d'entreprises.

Chantier d'insertion pour entretenir les cours d'eau

Le premier sujet à faire débat concerne la gestion des cours d'eau. Les équipes du chantier d'insertion seront utilisées pour assurer l'entretien courant des 183 km de cours d'eau sur les 6 bassins versants de la CCAM. Michel Ghibaudo (Bertrange) a rappelé que c'est aux propriétaires riverains d'assurer cet entretien et qu'à défaut, il fallait leur facturer la prestation. Arnaud Spet (Koenigsmacker), responsable de la commission Gémapi, a expliqué que plusieurs réunions se sont tenues avec les agriculteurs mais que la taxe Gémapi est justement appliquée pour cet entretien. « Nous avons des obligations de résultat envers les populations, notamment les préserver des risques d'inondation », a-t-il conclu.

L'accès aux déchetteries contrôlé par badge

Le second concerne les déchetteries. Avec la décision d'appliquer une taxe incitative pour le ramassage des déchets ménagers, le volume en déchetterie risque d'exploser. Décision a donc été prise d'installer un contrôle d'accès par badge. Eric Balland (Guénange) a demandé que la déchetterie de cette ville soit déplacée car elle se trouve maintenant au cœur des habitations avant que des travaux ne soient entrepris. Le président Heine a expliqué que cette option n'était pas écartée, mais les délais de réalisation seront très longs alors que la sécurisation doit se réaliser rapidement, d'où les études de faisabilité actuelle afin de déterminer les accès.